

## EUROGERM REAFFIRME SON ELIGIBILITE AU PEA-PME POUR 2017/2018

**Dijon, le 13 avril 2017**

EUROGERM, leader dans les ingrédients et auxiliaires technologiques au cœur de la filière Blé – Farine – Pain, réaffirme aujourd’hui son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les 12 mois à venir, conformément au Décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME.

Les investisseurs peuvent continuer à intégrer les actions d'EUROGERM au sein des comptes PEA-PME, dispositif dédié à l'investissement dans les petites et moyennes valeurs, bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

**A propos d'EUROGERM ([www.eurogerm.com](http://www.eurogerm.com))**

Créé en 1989 par son Président Directeur Général, Jean-Philippe Girard, EUROGERM conçoit, produit et commercialise des correcteurs de meunerie, des améliorants de panification et des ingrédients pour améliorer la régularité, la qualité et valoriser ainsi les produits de la filière blé - farine - pain. Grâce à une offre globale et originale, « du diagnostic à la formulation », EUROGERM est devenue leader français dans son secteur et déploie son offre à l'international.

**EUROGERM est coté sur Alternext Paris, marché du Groupe Euronext**  
**Code ISIN : FR0010452474 - Mnémo : ALGEM**

**ALGEM**  
**LISTED**  
**ALTERNEXT**



### Contacts

EUROGERM  
Jean-Philippe GIRARD  
Président Directeur Général  
Tél. : +33 (0)3 80 73 07 77  
[investisseurs@eurogerm.com](mailto:investisseurs@eurogerm.com)

NewCap  
Communication financière  
Emmanuel Huynh / Valentine Brouchet  
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94  
[eurogerm@newcap.eu](mailto:eurogerm@newcap.eu)